

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D293

Séance du 27 octobre 2011 - Convocation du 20 octobre 2011
Compte rendu affiché le 4 novembre 2011

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Laurent BUFFARD

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, Mme GOYON, M. VALETTE, Mme MARMONIER, M. GOJON, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, M. MANIKAS, M. FODDIS.

Absents représentés

M. BOUREZG par M. OLLIVIER, M. AUROY par M. BUFFARD, Mme DUMARD par Mme LEBAHAR, Mme CHIGNARD par Mlle COIN, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL par Mme BARTHOD, Mme CORSET par M. MANIKAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	27
Exprimés	27

Objet : Convention SNCF : parking de la gare

La Commune de Neuville-sur-Saône utilise le parking dit "de la Gare" (emplacement cadastré AB674 d'une superficie de 574 m²) qui sert de parc de stationnement gratuit. Cet emplacement est de la propriété de la SNCF et une convention organise son utilisation par la Commune.

Le nouveau projet de convention, joint en annexe, prévoit les conditions générales d'utilisation, le montant de la redevance à régler par la Commune, l'aménagement et l'entretien du parc de stationnement. Cette nouvelle convention est proposée jusqu'au 31 octobre 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2004,
- VU le projet de convention à signer avec la SNCF présentée jusqu'au 31 octobre 2019,
- Considérant que l'utilisation de cet emplacement permet de proposer un parc de stationnement gratuit sur la Commune,
- **APPROUVE la convention avec la SNCF pour l'occupation du Parking de la Gare et les conditions s'y rapportant,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision, et notamment la signature de la convention.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville, le 27 octobre 2011
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 03/11/2011
- Publication ou affichage le 03/11/2011
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 3 novembre 2011
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.